

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Alexandre MARSAT ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Madame Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

## **Objet | Avis sur les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2023**

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a fait part des mesures prévues concernant la carte scolaire pour la rentrée 2023.

Après consultation du Comité Social d'Administration Départemental (C.S.A.D) le 2 mars 2023 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N) le 10 mars 2023, les mesures arrêtées pour la ville de Cenon sont les suivantes :

- Ecole élémentaire Léon Blum : Une transformation de la classe élémentaire ordinaire en classe élémentaire dédoublée
- Ecole élémentaire René Cassagne : Un retrait de classe dédoublée
- Ecole maternelle Camille Maumey : Une attribution de classe dédoublée et deux transformations de classes maternelles ordinaires en classes dédoublées
- Ecole maternelle Jules Michelet : Une transformation d'une classe ordinaire en classe dédoublée

Ceci étant exposé,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30 ;

**Vu**, le Code de l'Education et notamment son article D211-9 ;

**Vu**, la circulaire 2003/104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré ;

**Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la préparation de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**

**29 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**5 NPPPV**

**Emet un Avis Défavorable sur ces mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2023.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230531-2023-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Publication : 07/06/2023

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.